



Genève, le 18 mai 2018  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) du canton de Genève, de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud et de la direction de l'aménagement et des constructions (DAEC) du canton de Fribourg**

**Création d'un établissement autonome de droit public au service d'un réseau performant et fiable**

**Pour répondre aux exigences de la Confédération et s'adapter à un environnement en constante évolution, les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg, Genève et Vaud présentent à leurs parlements respectifs la création d'un établissement autonome de droit public pour l'exploitation des autoroutes situées dans les trois cantons. Le but est d'améliorer la gouvernance et de renforcer les synergies intercantionales pour rendre le meilleur service possible aux usagers d'un réseau autoroutier toujours plus dense.**

Depuis 2008, la Confédération est propriétaire des routes nationales et délègue leur exploitation à des unités territoriales, sur la base de contrats de prestation. Créée en 2008 pour exploiter les autoroutes de Fribourg, Genève et Vaud, l'Unité territoriale II fonctionne depuis lors sur une base partenariale conventionnée. Désormais la Confédération exige des synergies renforcées entre les cantons, une direction unifiée et forte, ainsi qu'une optimisation des coûts.

La création d'un établissement autonome de droit public (EADP) répond à ces exigences. Forme juridique usuelle des organismes publics intercantonaux, ce statut confère une autonomie juridique et financière à l'Unité territoriale II qui verra ses synergies intercantionales renforcées au service d'un réseau autoroutier efficace et sûr. L'EADP regroupera l'ensemble du matériel et des véhicules.

Cet EADP fonctionnera grâce aux quelque 180 collaborateurs actuels de l'Unité territoriale II qui resteront employés de leur administration cantonale respective. Ils travailleront cependant sous une direction commune aux trois cantons. La garantie du maintien de l'employeur actuel était un prérequis nécessaire à la faisabilité politique du projet. Tous les emplois sont maintenus et les collaborateurs conserveront leurs conditions de travail et de retraite.

Les Conseils d'Etat fribourgeois, genevois et vaudois ont adopté un projet de nouvelle convention intercantonale, qui sera soumise à l'examen d'une commission interparlementaire composée de député-e-s des trois parlements cantonaux. Selon le calendrier intentionnel, le processus parlementaire occupera le reste de l'année 2018 et la nouvelle structure devrait être opérationnelle au 1er janvier 2019.

A partir de huit centres d'entretien répartis sur les trois cantons, l'Unité territoriale II exploite

302 km de routes, soit 1/6 du réseau autoroutier national, ce qui en fait la plus importante de Suisse. Dans une des régions les plus dynamiques de Suisse, elle garantit le bon fonctionnement des routes nationales et leur sécurité pour les usagers. A cette fin, elle s'acquitte des tâches d'exploitation, à savoir le service hivernal, l'entretien des surfaces vertes, le nettoyage, l'entretien du système électromécanique (caméras, éclairage, ventilation, etc.), l'entretien et la maintenance des équipements techniques, ainsi que la mise en place de la signalisation temporaire. Les chantiers de gros entretien tels que l'assainissement des ouvrages d'art, le renouvellement des revêtements, etc. sont de la compétence de l'OFROU.

[Voir la présentation.](#)

*Pour tout complément d'information :*

- **GE** : *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, T. 079 417 09 69;*
- **VD** : *Mme Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines, T. 021 316 70 01;*
- **FR** : *M. Jean-François Steiert, chef de la direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T. 026 305 36 04.*